

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1524**

commune (s) : Francheville

objet : Acquisition d'un immeuble situé 71, Grande-Rue et appartenant à Mlle Danielle Huguet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1524**

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 71, Grande-Rue et appartenant à Mlle Danielle Huguet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de centralité de la commune de Francheville, l'opportunité se présente d'acquérir une propriété, appartenant à mademoiselle Danielle Huguet, située 71, Grande-Rue à Francheville et attenante au parking situé entre l'Hôtel de ville et la salle municipale l'Élan.

Cette acquisition permettrait la réorganisation totale de l'espace situé derrière la mairie afin de réaliser notamment une extension du parc de stationnement de surface d'une trentaine de places, dans un premier temps.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation ainsi que de la parcelle de terrain de 1 113 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 68 de la section BR, sur laquelle elle est édifiée.

Aux termes du compromis, mademoiselle Danielle Huguet accepterait de céder son bien au prix de 300 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine.

Les travaux de démolition ont été évalués à 100 000 € TTC et les frais d'actes notariés à 4 400 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 300 000 €, d'un immeuble situé 71, Grande-Rue à Francheville et appartenant à mademoiselle Danielle Huguet, dans le cadre de la réorganisation de l'espace situé derrière la mairie afin de réaliser une extension du parc de stationnement de surface.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 2132, le 22 mars 2010 pour la somme de 888 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 213 800 - fonction 824, à hauteur de 300 000 € pour l'acquisition et 4 400 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.